COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU

27 janvier 2026

Le conseil municipal légalement convoqué **s'est réuni le vingt-sept janvier deux mille vingt-six à vingt heures trente minutes** sous la présidence de Mr Éric GIRONDEAU, Maire.

Etaient présents : Patrice LERIGET, Isabelle GUILLON, Pierre FERRÉ, Pascal LE TEXIER, Marie-Claude CERCEAU, Steve GANGNOLLE, Gwendoline SIQUET, Claire JUBERT Alain TESSIER, Claudine BOUCHET, Sylvie AUBRY, Jean-Jacques URBAIN, Patricia BOUVIER, Hubert DAGONNEAU Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE. Mathieu HERBELIN

Etaient absents excusés : Christiane SAGETTE (pouvoir à Marie-Claude CERCEAU),

Etaient absents : M. Dominique ESNAULT, Frédéric CHALLIER Mme Sandrine FERRÉ, M. MORICE Louis

Le secrétaire de séance est nommé : Mme Marie-Claude CERCEAU

Date de convocation : **le 21 janvier 2026**
Nombre de Conseillers
- en exercice : 22
- présents : 17
- pouvoirs : 1
- votants : 18

Le maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de valider le compte rendu du précédent conseil municipal en date du 4 décembre 2025. Avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Il est proposé de rajouter à l'ordre du jour :

- Opération façades : dossiers validés
- Energie 28 : appel à projet rénovation énergétique bâtiments publics

ORDRE DU JOUR

EAU & ASSAINISSEMENT
- Tarifs eau & assainissement
- RPQS 2024

PERSONNEL
- Validation Régime indemnitaire
- Prime médaille d'honneur du travail

BUDGET
- Ouverture des crédits d'investissements sur 2026
- Devis couverture Chapelle St Lubin – subvention Petite Patrimoine

DECISIONS

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

I – RESSOURCES HUMAINES

1° RIFSEEP

Lors du précédent conseil municipal réuni le 4 décembre dernier, la mise à jour du RIFSEEP a été évoquée et les membres du conseil ont été informés du dépôt du formulaire de saisine auprès du CST (Comité Social Territorial) qui s'est prononcé sur les modifications à apporter :

- Plafond de catégorie A
- Indicateurs et critères d'attribution

Le maire informe le conseil que le CST a émis un avis favorable aux modifications demandées lors de sa séance du 12 janvier 2026.

Accord unanime des membres présents qui mandatent le maire pour la signature des documents relatif à :

- La validation de l'avis du CST
- La mise en place des modifications à compter du 1er février 2026
- L'application des arrêtés de l'ensemble du personnel concerné.

2° Médaille d'honneur du travail

Le maire rappelle que Nadine GOUIN a sollicité et obtenu la médaille d'honneur du travail pour 20 années de service au sein de la commune.

Le titre lui a été remis aux vœux. Il est proposé de lui remettre une prime « récompense ».

Il convient de fixer le montant de cette prime

Accord unanime des membres présents qui mandatent le maire pour la signature des documents relatif à :

- L'attribution d'une prime de 400 €
- L'inscription de cette prime au budget primitif 2026

II – BUDGET

1° Ouverture des crédits budgétaires préalablement au vote du budget.

Le maire informe l'assemblée, qu'avant le vote du budget 2026, il est nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires pour la section d'investissement à savoir :

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS BP 2025 + DM	25% DES CREDITS SUR 2025
BUDGET AUTHON-DU-PERCHE		25%
20	31 097.00 €	7 774.25 €
204	130 500.00 €	32 625.00 €
21	252 611.55 €	63 152.89 €
23	1 908 169.00 €	477 042.25 €
CHAPITRE	CREDITS OUVERTS BP 2025 + DM	25% DES CREDITS SUR 2025
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT		25%
20	24 380.00 €	6 095.00 €
21	60 796.00 €	15 199.00 €
23	297 265.28 €	74 316.32 €

Accord unanime des membres présents qui mandatent le maire pour la signature des documents relatif à l'application de cette décision.

2° Appel à projets Energie 28

Le maire propose à l'assemblée de délibérer sur un dossier à déposer auprès d'Energie 28 dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics pour :

- Le changement du mode de chauffage de la mairie
    - Mise en place d'une pompe à chaleur
    - Installation d'une climatisation, ventilation

Le dossier est déposé pour une enveloppe de travaux de 100.000 €.

L'aide demandée est de 19.250 €

Accord unanime des membres présents qui mandatent le maire pour la signature des documents relatif au dépôt de ce dossier auprès d'Energie 28.

3° Dossier « Petit Patrimoine » - Chapelle St Lubin des 5 fonts

L'association de sauvegarde de la Chapelle St Lubin a sollicité 3 devis pour la réfection de la toiture de la Chapelle qui se détériore rapidement.

Entreprises	Montant HT
LORIN Julien	35 455,00 €
SARL MARCHAND frères	32 481,40 €
SARL G. NICOLAS	65 219,00 €

Le maire propose de solliciter une subvention auprès du département dans le cadre de l'appel à projets « Petit Patrimoine ».

L'association est en mesure de financer une partie de ces travaux. La commune prendrait le reste à charge.

Accord unanime des membres présents qui mandatent le maire pour :

- Signer les documents relatifs au dépôt de ce dossier auprès du Département pour :
- Valider le devis couverture 32.481 € SARL MARCHAND, sous réserve de l'obtention de la subvention sollicitée
- Solliciter une aide financière de 30% du montant hors taxes des travaux
- Accepter la participation financière de l'association de sauvegarde de la Chapelle – maximum 20.000 € (montant à redéfinir en fonction du reste à charge).

III – OPERATION FACADES

Le maire présente les dossiers validés au COTECH du 20 janvier 2026

Il convient de valider l'attribution des subventions à savoir :

- Mr et Mme SIBERT Claudette 915,75 €
- Mr TAN Bun Kun 1 800,00€
- Mr et Mme GUISY Thierry 625,50 €

Accord unanime des membres présents qui mandatent le maire pour :

- Signer les documents relatifs à l'attribution de ces subventions
- Prévoir les sommes au budget primitif 2026

IV – EAU ET ASSAINISSEMENT

1° RPQS 2024

Eau :

- Authon du Perche
- Soizé

Assainissement

- Authon du Perche
- Soizé

2° TARIFS EAU & ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les tarifs applicables pour la période du relevé 2026 au relevé 2027.

Pour le réseau d'eau d'Authon-du-Perche et pour la période du 1er mars 2026 au 28 février 2027 pour le service de l'eau et de l'assainissement.

Pour le réseau d'eau de Soizé et pour la période du 1er août 2026 au 31 juillet 2027 pour le service de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- d'appliquer les tarifs HT ci-après (TVA en sus : 5,5% sur l'eau et 10% sur l'assainissement) pour la prochaine période de consommation du relevé 2026 – 2027.

- de modifier les première et deuxième tranches de consommation pour Soizé

COMMUNE D'AUTHON DU PERCHE

SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

TARIF €.HT - TVA en sus	2026
COMPTEUR BORNE	56,00
COMPTEUR CITERNEAU	50,00
COMPTEUR CO AXIAL pour borne	75,00
REGARD DE COMPTEUR Chaussée	308,00
REGARD DE COMPTEUR Trottoir	192,00
Forfait d'intervention- mise en demeure relevé de compteur	30,00
Fermeture, ouverture, réouverture branchement ou compteur	40,00
Compteur gelé	80,00

ROBINET AVANT ou APRES COMPTEUR DN15 PE25	27,00
ROBINET AVANT ou APRES COMPTEUR DN15 PE32	38,00
ROBINET AVANT ou APRES COMPTEUR DN20 PE25	41,00
ROBINET AVANT ou APRES COMPTEUR DN20 PE32	45,00
ROBINET AVT OU APRES COMPTEUR D'EQUERRE DN15 PE25	40,00
ROBINET AVT OU APRES COMPTEUR D'EQUERRE DN15 PE32	52,00
ROBINET AVT OU APRES COMPTEUR D'EQUERRE DN20 PE25	60,00
ROBINET AVT OU APRES COMPTEUR D'EQUERRE DN20 PE32	69,00
FONTAINERIE	
COLLIERS DE PRISE CHARGE - large plage 40x300 - 69 à 88 DN65	25,00
COLLIERS DE PRISE CHARGE - large plage 40x300 - 88 à 109 - DN80	26,00
COLLIERS DE PRISE CHARGE - large plage 40x300 -107 à 128 - DN100	27,00
COLLIERS DE PRISE CHARGE - large plage 40x300 -132 à 152 - DN125	35,00
COUDE DIAM 25	18,00
COUDE DIAM 32	35,00
JONCTION DIAM 25	20,00
JONCTION DIAM 32	32,00
JONCTION SR12 D25 EXT	14,00
JONCTION SR12 D32 EXT	22,00
RACCORD mâle SR13 diamètre 25	7,00
RACCORD mâle SR13 diamètre 32	14,00
RACCORD SR14 femelle diam 25 20x27	8,00
RACCORD SR14 femelle diam 32 26x34	14,00
REGARD BRANCHEMENT diam 315	57,00
ROBINET DE PRISE EN CHARGE YACUO à boisseau inversé DN20	90,00
ROBINET DE PRISE EN CHARGE à tournant sphérique DN20 ext 25	60,00
ROBINET DE PRISE EN CHARGE à tournant sphérique DN20 ext 32	80,00
ROBINET DE PRISE EN CHARGE à tournant sphérique DN27 ext 40	100,00
ROBINET DE PRISE EN CHARGE à tournant sphérique DN32 ext 40	126,00
TABERNACLE GM	15,00

TAMPON FONTE 40x32 (B125)	42,00
TAMPON FONTE 50x40 (250)	119,00
BOITE BRANCHEMENT (TABOURET) DN/OD 315	26,00
EMBASE TABERNACLE	8,00
EMBASUO 5488 P/YACUO TETE DN20	12,00
BOUCHE A CLE CHAUSSEE RONDE	17,00
TUBE ALLONGE PVC 0,56M	4 ,00
TE MONOBLOC 25	21,00
TE MONOBLOC 32	40,00
FILET BLEU (LE METRE)	0,12
LOCATION FEU (3jours)	308.12
LOCATION FEU (1 jour)	121,30
TUBE DIAM 80 (BARRE DE 4M)	3,00
TUYAUX, le mètre	
ASSAINISSEMENT PVC diam 125 CR8 3M	1,75
ASSAINISSEMENT PVC diam 315 CR8 3M	7,51
EAU TUYAU POLYETHYLENE BANDES BLEUES diam 25 50M	0,88
EAU TUYAU POLYETHYLENE BANDES BLEUES diam 32 50M	1,18
EAU TUYAU POLYETHYLENE BANDES BLEUES DIAM 25 100M	0,88
EAU TUYAU POLYETHYLENE BANDES BLEUES DIAM 32 100M	1,18
ASSAINISSEMENT PLUVIAL TUYAU PVC EVACUATION DIAM 125 4M	0,95
ASSAINISSEMENT PLUVIAL TUYAU PVC EVACUATION DIAM 160 4M	1,44
ASSAINISSEMENT PLUVIAL TUYAU PVC EVACUATION DIAM 200	2,43
DIVERS	
MAIN D'OEUVRE, l'heure	32,00
TRANCHEE, HEURE DE PELLE (MINI)	80,00
SABLON, le m3	48,00
CALCAIRE, le m3	59,00
GRES, le m3	69,00

ENROBE A CHAUD – BETON BITUMINEUX SEMI GRANULEUX 0.6	117,00
ENROBE A CHAUD – BETON BITUMINEUX SEMI GRANULEUX 0.10	109,00
ENROBE A FROID, la tonne	198,00

TARIFS € .HT - TVA 5,5% sur la partie eau - TVA 10% sur la partie assainissement

Applicables sur les consommations d'eau entre le relevé de compteurs 2026 et le relevé 2027

Réseau Authon		
Abonnement eau et location compteur		62,00
Eau le m3	0 à 499 m3	1,30
Eau le m3	500 à 1499 m3	1,15
Eau le m3	À partir de 1500 m3	1,05
Abonnement assainissement		62,00
Redevance d'assainissement		1,05
Eau - revente à autres syndicats		0,80
Réseau Soizé		
Abonnement eau		62,00
Eau le m3	0 à 120 m3	1,20
Eau le m3	121 à 250 m3	0,80
Eau le m3	À partir de 251 m3	0,68
Abonnement assainissement		82,00
Redevance d'assainissement		0,80
Pour information redevances calculées sur le nombre de m3		
Redevance interconnexion à reverser à la CDC du Perche		0,04
Redevance FSIAREP reversée au Conseil Départemental		0,082
Redevances applicables à l'année civile reversées à l'agence de l'eau Loire-Bretagne		
Consommation d'eau potable		0,33

Performance des réseaux d'eau potable	0,02
Performance des systèmes d'assainissement collectif	0,084
	0,07
Préservation de la ressource en eau Authon	
Préservation de la ressource en eau Soizé	0,04

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- d'appliquer les tarifs HT ci-après (TVA en sus : 5,5% sur l'eau et 10% sur l'assainissement) pour la prochaine période de consommation du relevé 2026 – 2027.

- de modifier les première et deuxième tranches de consommation pour Soizé

- mandate le maire pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

V – DECISIONS

Vu la délibération n°18 du 28 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé monsieur le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122.22 susvisé (alinéa 04), le conseil est informé des décisions prises depuis le 1er janvier 2025

N°034 – Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien suivant : 31 avenue Pierre et Marie Curie – ZH 0004 – Cts Lagleyze.

N°035 – Il est décidé de signer le devis d'un montant de 10.930 € HT pour la réalisation d'un départ eaux usées vers la rue des fossés, de l'entreprise TPCI située à Gellainville (28).

N°036 – Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien suivant : 26 avenue Pierre et Marie Curie – AB 264-266 – Mme MONTEMBAULT S.

N°037 – Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur bien suivant : 5 rue des écoles – 376 AB 221 – 223 – Cts BOULANGER et DESSERTENNE

VI – QUESTIONS DIVERSES

La question est posée sur l'évolution de la situation concernant l'achat du foncier, avenue Jean Moulin. Cette transaction est en attente des démarches du propriétaire actuel.

Les plannings des permanences à tenir pour les bureaux électoraux seront établis courant février.

La séance est levée à 21h45.